C.2

INVESTISSEMENTS POUR MODERNISER LES CENTRES D'ALLOTEMENT

Votre projet

Vous avez besoin de réaliser des investissements dans votre centre d'allotement pour :

- ✓ **Réduire** les **risques d'accidents** et favoriser le bien être du personnel
- ✓ **Favoriser le bien-être animal** lors des périodes de forte chaleur.
- ✓ **Améliorer la biosécurité**

La Région vous accompagne dans le financement de votre activité.

Êtes vous éligible ?

- ✓ Vous avez un centre d'allotement ou une bouverie à moderniser
- ✓ Le **siège social** de votre entreprise et le centre concerné est situé en **Auvergne-Rhône-Alpes**

Pour les dossiers de contention :

Votre projet devra être soumis à un conseiller en prévention des risques de la MSA (pour les entreprises relevant du régime agricole), ou un expert en prévention des risques pour les autres régimes qui aura analysé le site et donné un avis favorable concernant le projet.

Liste des investissements éligibles ?

Contention

Equipements de **contention pour faciliter le travail de contention et de tri des animaux**, et limiter et sécuriser la manipulation des animaux tout en améliorant le bien-être animal :

Parc, couloirs, barrières de protection, système réduisant les bruits, lève-tête, ...

Aménagement pour **fluidifier la circulation des animaux**

Equipement de **pesée**

Equipement visant à **améliorer le confort de travail**

Ambiance en bâtiment

Qualité de l'air, température, ventilation, et humidité :

Aération, ventilation, gestions de la température et isolation, équipements automatisés de gestion de la qualité de l'air

Ambiance lumineuse :

Installation LED, éléments translucides pour bardage, surfaces vitrées double vitrage)

Dispositifs de surveillance

Equipements de biosécurité

Aires de lavage

Système de récupération des eaux de lavage

Bac d'équarrissage

CHAMBRE D'AGRICULTURE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Auvergne-Rhône-Alpes Élevage l'appui aux filières

En quoi consiste l'accompagnement ?

Cette aide sera versée sous forme d'un paiement unique sur justificatif des dépenses HT de matériel.

- **Taux de subvention :** 30%
- **Plancher de dépenses :** 2 500 € HT
- **Plafond de subvention :** 10 000 € HT

Un dossier doit être composé exclusivement d'investissements.

Un site pourra au maximum bénéficier sur la période 2023-2027 du financement de deux dossiers d'investissement, le second n'étant pas considéré prioritaire.

Cette aide est versée sous forme d'un paiement unique

Liste des pièces à joindre au dossier

- ✓ **Devis** non signés
- ✓ Attestation de minimis
- ✓ RIB, statuts

Pour les dossiers contention :

- *Document unique d'évaluation des risques (DUER)*
- *Avis expert sur le projet présenté*
- *Plan de l'espace de contention*

Pour plus d'informations

Rendez-vous sur le site :
https://www.aurafilieres.fr/plan-regional-bovin-viande/

Plan de Filière 2023-2027
BOVINS VIANDE
Auvergne-Rhône-Alpes

Une action conduite dans le cadre du programme de filière Bovin Viande Auvergne Rhône Alpes :

Le plan de filière Bovin Viande est un programme d'accompagnement à la structuration et au développement de la filière. Il se décline en 15 actions qui seront déployées en région pendant 5 ans.

ELABORÉ ET PILOTÉ PAR

CHAMBRE D'AGRICULTURE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

*Le **Comité de Filière Bovin Viande,** animé par la **Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes,** est l'instance d'écriture et de pilotage institutionnel du plan de filière.*

MAITRISE D'OUVRAGE

Auvergne-Rhône-Alpes Élevage
l'appui aux filières

*L'association **Auvergne-Rhône-Alpes Élevage** coordonne la construction et la mise en œuvre des actions du programme avec la Région.*

FINANCÉ PAR

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

*Dans le cadre de sa politique en faveur de l'agriculture, la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** encourage et accompagne les filières régionales de production agricole avec les Plans Régionaux de Filière.*

CONTACT - *bovinviande@aurafilieres.fr*